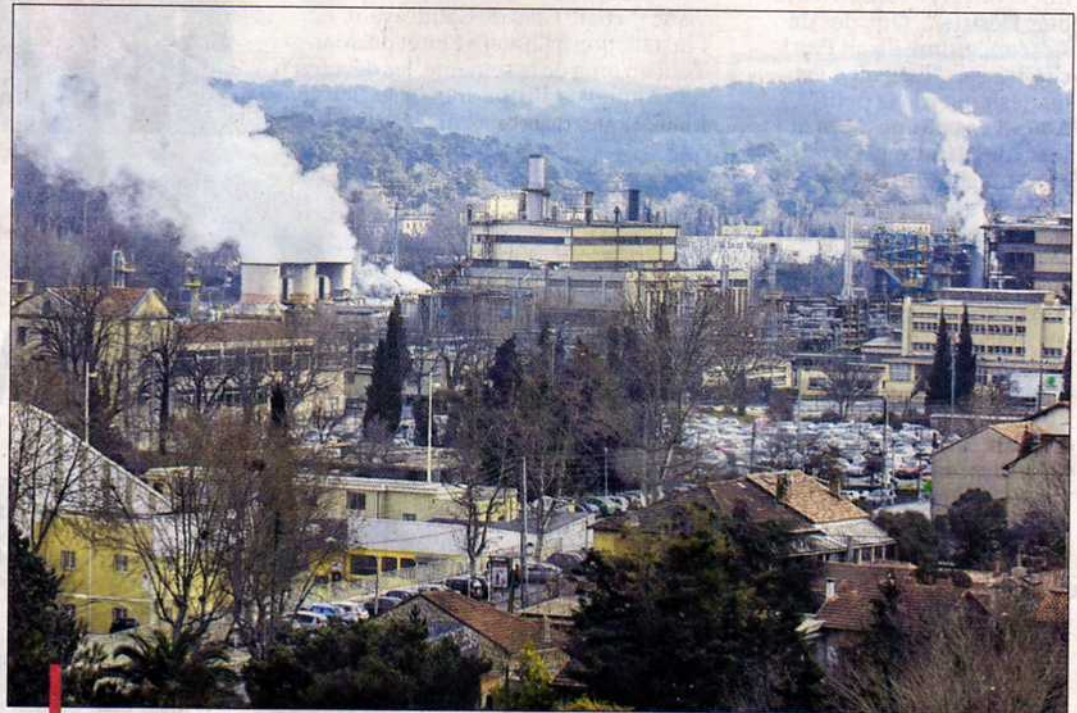


Le confinement autour de l'usine Arkema expliqué aux riverains

La nouvelle a été accueillie avec soulagement. Depuis peu, les riverains de l'usine chimique Arkema, classée Seveso seuil haut, savent qu'ils n'auront pas à mettre la main à la poche pour les travaux de confinement de leur appartement (double vitrage, porte bien isolée). Mais parce qu'ils se posent encore de nombreuses questions sur le calendrier et l'accompagnement de ces aménagements, la mairie de secteur abrite une réunion publique demain, à 18 heures, animée par le député-maire UMP Valérie Boyer et les services de la préfecture. Ensemble, l'élue et les représentants de l'État rappelleront que ce vaste chantier de 490 000 € qui concernera 350 propriétés privées (commerces compris) a été rendu obligatoire par le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), prescrit en novembre 2013. Aboutissement de quatre ans de travail et de concertation, le Plan définit la zone d'aléas, c'est-à-dire le risque maximal autour du site et les mesures de sécurité associées.

Un Plan vécu au départ comme une double peine

Au départ, la volonté de l'État de laisser à la charge des particuliers l'aménagement d'une pièce dans leur logement où maintenir une atmosphère respirable pendant deux heures en cas d'accident, avait provoqué une



Demain soir, une réunion publique permettra de détailler à la population le Programme d'accompagnement des risques industriels, l'organisme mis en place pour piloter les travaux. / PHOTO C.S.

levée de boucliers. "Le Plan était vécu par les riverains de l'usine comme une double peine, impliquant d'une part le financement des travaux et d'autre part la perte de valeur de leur bien immobilier, se souvient Valérie Boyer. C'est pourquoi j'ai déposé une proposition de loi le 12 décembre 2012, visant à prévoir un financement intégral tripartite (État, collectivités et industriel) des mesures de protection de la

population. Ce travail s'est poursuivi conjointement avec Roland Blum à la mairie de Marseille pour transcrire localement cette avancée majeure". Sur les 400 sites classés Seveso en France, celui d'Arkema constitue un site pilote pour la mise en place du programme d'accompagnement des risques industriels (Pari), dispositif destiné à piloter les travaux. Demain soir, le cabinet de conseils

et d'études Urbanis précisera dans le détail comment bénéficier des aides et de l'accompagnement. Il répondra à toutes les questions des riverains sur les travaux de protection financés à 100% et rappellera que la mise en conformité des logements devra être achevée avant le 4 novembre 2016. Autant dire que le temps presse...

Caroline RICHARD